

panorapresse.ouest-france.fr

Les mesures prises dans le département

4-5 minutes

Canicule dans la [Manche](#) : manifestations sportives interdites, 13 écoles fermées mardi... Les mesures dans le département





Le préfet de la Manche Marc Chappuis a annoncé des interdictions et mesures préventives pour faire face à la canicule. | Ouest-France

Comme le reste de la région, le département de la [Manche](#) a été placé en vigilance rouge canicule à partir de mardi 23 juin 2026, 12 h. La préfecture a annoncé des mesures, ce lundi 22 juin, en interdisant les manifestations sportives ou en avançant le début des chantiers, à 6 h, plutôt que 7 h.

Alors que [la France traverse une nouvelle vague de chaleur depuis quelques jours](#), [Météo France](#) a placé la [Manche en vigilance rouge canicule](#) à partir de ce mardi 23 juin 2026, à 12 heures. Pour s'adapter à cette situation inédite, la préfecture a pris des mesures de prévention et d'interdiction.

«Cet épisode de canicule va durer plusieurs jours. On va avoir des températures très élevées à partir de demain : 40 degrés dans le sud du département. La température ne va pas beaucoup baisser dans la nuit, avec 25-26. On s'attend à une baisse vendredi soir, avec dix degrés en moins dans la nuit de vendredi à samedi», a situé le préfet, Marc Chappuis.

13 écoles fermées mardi, 26 collèges suspendent les cours l'après-midi

Le préfet a rappelé qu'il n'y avait pas de [fermetures d'écoles](#) décidées par l'État et que la priorité était de «continuer à garantir l'accueil des enfants». Les décisions reviennent aux maires. Ce lundi, sur les 300 écoles publiques du Département, une était fermée, deux avaient suspendu leurs cours l'après-midi. Ce mardi, 13 écoles seront fermées, une suspendra ses cours l'après-midi.

Pour les 52 collèges publics, 19 ont suspendu leurs cours lundi après-midi. Mardi, ils seront 26. La journée du mercredi sera moins concernée, puisque la plupart des écoles n'ouvrent pas le matin.

Les manifestations sportives de plein air interdites

Les manifestations sportives de plein air seront interdites pour éviter les pratiquants en détresse, jusqu'à la fin de la vigilance rouge ou orange. Les démarrages de chantier, notamment dans le bâtiment, vont être avancés à 6 h au lieu de 7 h. Un arrêté dérogatoire va être pris en ce sens. Les spectacles pyrotechniques et feux de camp sont interdits pour éviter les démarrages d'incendie.

Le transport d'animaux vivants (plus de 3 animaux, dans le cadre d'une activité économique) entre 13 h et 18 h est interdit, sauf cas particuliers.

Les maraudes renforcées

Les maraudes vont être renforcées en journée, avec de la distribution d'eau pour les sans-abri, de moyens de rafraîchissement ainsi que l'orientation du public vers des centres rafraîchis. Le plan bleu a été activé dans les Ehpad, qui disposent tous d'une pièce rafraîchie.

Pour les hébergements d'urgence, le Département compte 75 places d'urgence, 2 supplémentaires sont ouvertes à [Saint-Lô](#), 1 à [Cherbourg](#) et d'autres pourront être ouvertes dans les hôtels.

Des concertations doivent avoir lieu avec les agriculteurs, qui sont déjà encouragés à ne pas travailler l'après-midi.

Noyade et incendie

Les consignes de sécurité par rapport aux noyades ont aussi été rappelées. «Faire extrêmement attention, privilégier les zones surveillées et entrer dans l'eau progressivement pour éviter les chocs thermiques.»

Pour éviter les incendies accidentels, alors que le risque des feux de forêt est déjà plus élevé, les consignes sont «ne pas fumer, ne pas faire de feux, ni barbecues aux abords des forêts, ne pas

brûler les déchets, ne pas utiliser de désherbeur thermique, bannir le jet de mégots dans la nature».

«Dans ce moment, on en appelle à la responsabilité et à la solidarité des habitants», a insisté Marc Chappuis.

Chloé Ripert